

MAIRIE DE HARDINVEST

1 bis rue de la Mairie
50690 HARDINVEST

Téléphone 02.33.52.02.16

REUNION DU 28 AOUT 2014

Le vingt huit août deux mille quatorze à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, Mme Arlette VIDEGRAIN, M. Christian EUGENIE, M. Anthony DAVOURIE, Mme Isabelle GAMACHE, M. Laurent LE MARQUIS, M. Jean-Yves LAURENT, M. Benoit MARTYN, Mme Virginie LE POITTEVIN, M. Grégory NEEL, M. Yann LANCELOT, Mme Marie-Hélène LANGLET, M. Christophe POLIDOR.

Étaient absents excusés : Mme Chantal HUBERT (pouvoir à Mme VIDEGRAIN), M. Eric RULIER (pouvoir à M. EUGENIE)

Secrétaire de séance : M. Anthony DAVOURIE

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter la question suivante à l'ordre du jour :

- Décision Modificative pour la cession de la Tondeuse

Accord unanime de l'Assemblée.

Le compte-rendu de la séance du 17 juillet 2014 est approuvé à l'unanimité.

Début de la séance : 18h30

PERSONNEL

Organisation de la rentrée scolaire 2014/2015

Monsieur EUGENIE fait un point sur l'organisation de la rentrée scolaire et la mise en place des services garderie, restauration scolaire, goûter, transport vers les centres aérés et activités péri-éducatives. De nouveaux formulaires administratifs et une nouvelle organisation ont été mis en place afin de simplifier les procédures.

ECOLE

Rythmes scolaires

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires mise en place à compter de la rentrée scolaire 2014/2015, les enfants des écoles maternelles et primaires auront école le mercredi matin. Afin de permettre le transport des enfants les mercredis midi vers les centres aérés de

Tollevast et Martinvast, la commune met en place un service de taxi-bus. Ce nouveau service sera effectif à compter du mercredi 3 septembre 2014.

Pour sa mise en place, il est nécessaire de délibérer afin de valider :

280814-93

• Groupe SEIZEUR : devis et convention pour le transport vers les centres aérés

Une convention et un devis du groupe SEIZEUR sont présentés au Conseil Municipal.

- La convention définit les conditions du transport des élèves des écoles de la commune vers les centres aérés de Martinvast et de Tollevast, les mercredis midi. Elle prend effet à compter du 3 septembre 2014 et porte sur 36 semaines.
- Le devis porte sur le coût du transport des enfants, le mercredi vers les centres aérés de Tollevast et Martinvast, à compter de la rentrée de septembre 2014 (sur 36 semaines). Le tarif HT pour ce transport s'élève par voyage à :
 - 14,09 € (soit 15,50 € TTC) par mercredi pour le transport vers 1 centre
 - 17,73 € (soit 19,50 € TTC) par mercredi pour le transport vers les 2 centres

Après délibération, le Conseil Municipal valide ce devis et cette convention et autorise Monsieur le Maire à les signer.

Cette dépense sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 6247 du BP2014.

Voix pour : 15
Voix contre : 0
Absentions : 0

280814-94

• Règlement du transport vers les centres aérés

Afin de permettre le fonctionnement de ce nouveau service, il est nécessaire qu'il soit encadré par un règlement dont une proposition est jointe. Il est précisé qu'une participation de 2 € sera demandée aux familles par enfant transporté et par voyage.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- approuve le règlement ci-joint
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions pour sa mise en œuvre.

Voix pour : 15
Voix contre : 0
Absentions : 0

TAP

Afin d'affiner la mise en place des TAP, de nouvelles réunions sont prévues avant la rentrée scolaire avec le personnel communal et les Francas de la Manche.

L'impact réel de cette réforme est difficilement chiffrable. Une aide d'amorçage de l'état (90 € par an et par enfant) et une participation de la CAF seront attribuées à la commune.

280814-95

•: Convention avec les Francas de la Manche

Une convention entre les Francas de la Manche et la commune est présentée au Conseil Municipal. Cette convention définit les conditions d'organisation et d'application des activités péri-éducatives du jeudi après-midi :

- de 13 h 45 à 14 h 40 pour les maternels
- de 14 h 45 à 16 h 00 pour les primaires

les semaines d'école.

La commune versera aux Francas :

- une subvention annuelle pour aider à la réalisation des missions à hauteur maximum de 1,27 € de l'heure et par enfant. Ce coût horaire sera ajusté en fonction du nombre d'intervenants Francas.
- une cotisation annuelle de 38 € à laquelle s'ajoute 0,10 € par journée effectuée et par enfant

Cette convention est conclue pour la période allant du 1^{er} septembre 2014 au 1^{er} août 2015. Après délibération, le Conseil Municipal valide cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Voix pour : 15
Voix contre : 0
Absentions : 0

280814-96

• Devis Soleil en Scène

Un devis de la SARL SCOP Soleil en Scène est présenté au Conseil Municipal. Il porte sur des prestations qui seront réalisées dans le cadre des activités péri éducatives sur les deux premières sessions allant du 3 septembre au 19 décembre 2014 :

- atelier Commedia dell'Arte sur 6 séances
- atelier Contes et Bruiteurs sur 7 séances

pour un montant HT de 40 € la séance, soit un total de 520 € HT (624 € TTC)

Après délibération, le Conseil Municipal valide ce devis. Cette dépense sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 611 du BP2014.

Voix pour : 15
Voix contre : 0
Absentions : 0

Divers

280814-97

Contrat d'abonnement d'entretien chaudière à gaz de l'école

Un contrat d'abonnement d'entretien de la chaudière à gaz de l'école est proposé par l'entreprise BELLOT. Ce contrat d'un montant TTC de 112.80 €, d'une durée de 12 mois (1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015) est renouvelable par tacite reconduction avec révision tarifaire. Il comprend :

- Une visite d'entretien obligatoire avec nettoyage et vérification des différents éléments de l'appareil
- Tout dépannage (hors pièces)

Après délibération, le Conseil Municipal valide ce contrat et autorise le Maire à le signer et à le reconduire jusqu'à la fin du mandat. La somme sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 6156 du BP 2014.

Voix pour : 15
Voix contre : 0
Absentions : 0

280814-98

Passage en investissement chaises pour l'école maternelle

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une facture de chez Manutan Collectivités relative à l'achat de 6 chaises empilables destinées aux écoles pour un montant total HT de 161.21€, soit 193.45 € TTC (les frais de port restant en fonctionnement).

Considérant que le prix unitaire HT de ce bien est inférieur à 500 €,
Considérant qu'il s'agit d'un bien durable,
Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider cette facture et d'imputer cette dépense en section d'investissement, à l'article 2188 du BP 2014.

Voix pour : 15
Voix contre : 0
Absentions : 0

Travaux du groupe scolaire maternel

Les travaux d'isolation du groupe scolaire maternel sont terminés et la nouvelle ventilation a été mise en service le 28 août 2014.

Des demandes sont en cours pour obtenir une subvention à hauteur de 50 % du montant de la DETR déjà accordée.

Contrôle qualité de l'air des ERP

A compter du 1^{er} janvier 2015, la loi rend obligatoire la surveillance de la qualité de l'air dans les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans et les écoles maternelles.

A cet effet, des devis sont en cours pour faire réaliser un contrôle de la qualité de l'air dans le groupe scolaire maternel.

CANTINE-GARDERIE

Devis table de tri et fourniture des panneaux

L'installation d'une table de tri est envisagée à la cantine. Pour ce faire des devis ont été demandés. Cotentin traitement étant favorable à cette initiative souhaite s'y associer en classant le restaurant scolaire, pilote en la matière et en participant au financement du projet.

MAIRIE280814-99Devis Fiducial : Achat d'étagères pour la bibliothèque

Un devis de Fiducial d'un montant HT de 1463,25 €, soit 1 755,90 € TTC, est présenté au Conseil Municipal. Il porte sur la fourniture d'étagères pour la bibliothèque communale.

Après délibération, le Conseil Municipal valide cette offre de prix.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement, à l'article 2184 du BP 2014.

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Absentions : 0

280814-100Evolution informatique et passage au PES V2 (Protocole d'échanges standard) : devis

A compter du 1^{er} janvier 2015, les communes auront l'obligation de transmettre par voie dématérialisée les données comptables et budgétaires afin de supprimer les échanges papier.

Des pré-requis techniques sont essentiels pour ces échanges. L'installation informatique de la Mairie n'est pas conforme pour permettre cette évolution.

Les devis relatifs à cette évolution sont présentés :

EVOLUTION INFORMATIQUE POUR PASSAGE PES V2

		TTC	HT
Mise à niveau serveur (compris dans le contrat)	RSIP	0.00	0.00
Remplacement 2 unités centrales (Valérie + Mylène)	Manche numérique	1 310.80	1 092.33
Remplacement 2 écrans	UGAP	306.48	255.40
Transfert données + installation 2 postes	RSIP	360.00	300.00
Réinstallation Magnus	Manche numérique	288.00	240.00
Remplacement PC Adjoint1 par portable	UGAP	789.12	657.60
Transfert données + installation poste	RSIP	180.00	150.00
Barrettes mémoire (3x2 GO et 1x4 GO)	LABO 144	119.40	99.50
	TOTAL TTC	3 353.80	2 794.83

Le délai d'intervention de manche numérique est de 7 semaines et la livraison du matériel informatique de 4 semaines.

Après délibération, le Conseil Municipal, retient ces différents devis.

La réinstallation Magnus d'un montant de 240.00 € HT (soit 288.00 € TTC) sera imputée en section de fonctionnement à l'article 611. Les autres dépenses d'un montant total HT de 2 554.83€ (soit 3 065.80 €) seront imputées en section d'investissement, à l'article 2183.

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Absentions : 0

Une formation est organisée par Manche Numérique pour ce passage au PES V2 le vendredi 5 septembre à Le Valdécie.

Aménagement aire de jeux

Accessibilité salle des fêtes

Ces dossiers n'avançant pas, des devis ont été demandés.

Défibrillateur

Des devis vont être demandés par la CCDD pour la fourniture et l'installation de défibrillateurs afin de bénéficier de tarifs préférentiels dans le cadre d'un achat groupé.

Actuellement un défibrillateur est installé dans les vestiaires du stade d'Hardinvast et la commune souhaite en installer un dans le bourg.

BUDGET

280814-101

Achat d'un véhicule Citroën Berlingo

Le Renault Kangoo, véhicule de la commune, étant hors service et le montant des réparations trop élevé, des devis ont été demandés pour l'acquisition d'un véhicule neuf ou d'occasion récente.

Après étude des différentes offres reçues, la proposition la mieux-disante a été retenue : soit celle présentée par Citroën Channel Auto pour un montant HT de 9 504,00 € (11 404,80 € TTC). L'ancien véhicule étant repris 500 €, ce véhicule berlingo Hdi, reviendra à la commune à 10 904,80 € TTC (hors coût carte grise et carburant).

Après délibération, le Conseil municipal valide ce devis. Cette somme sera imputée en section d'investissement, à l'article 2182 du BP 2014.

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Absentions : 0

Dans l'attente de la réception du nouveau véhicule, une citroën C3 société avec un crochet d'attelage de prêt a été fourni gracieusement à la commune.

280814-102

DM : achat véhicule Citroën Berlingo

Afin de pouvoir payer ce véhicule, un transfert de fonds est nécessaire, du compte 020 Dépenses imprévues au compte 2182 matériel de transport. Pour ce faire, l'établissement d'une décision modificative est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité la décision modificative suivante :

	Article	Libellé	Montant
Investissement	020	Dépenses imprévues	-9 400 €
	2182	Matériel de transport	+9 400 €

Voix pour : 15
 Voix contre : 0
 Absentions : 0

280814-103DM pour la reprise du véhicule Renault Kangoo

La reprise du véhicule Renault Kangoo par le garage Citroën nécessite de prendre une décision modificative.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité la décision modificative suivante :

	Article	Libellé	Montant
INVESTISSEMENT	Recette 024		500 €
		Produit de cession d'immobilisations	
	Dépense 2182		500 €
		Matériel de transport	

Voix pour : 15
 Voix contre : 0
 Absentions : 0

280814-104DM Remboursement des intérêts de l'emprunt DEXIA

Il manque 57 euros pour payer les intérêts de l'emprunt DEXIA,

Pour ce faire, l'établissement d'une décision modificative est impératif.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité la décision modificative suivante :

	Article	Libellé	Montant
Fonctionnement	022		-57 €
		Dépenses imprévues	
	6611		+57 €
		Intérêts des emprunts et des dettes	

Voix pour : 15
 Voix contre : 0
 Absentions : 0

280814-105DM cession de la tondeuse

La tondeuse autoportée Wolf est reprise 900 € par l'entreprise Melain motoculture.

La cession nécessite une décision modificative.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise la reprise de la tondeuse Wolf et adopte à l'unanimité la décision modificative suivante :

	Article	Libellé	Montant
INVESTISSEMENT	Recette 024		900 €
		Produit de cession d'immobilisations	
	Dépense 2182		900 €
		Matériel de transport	

Voix pour : 15
 Voix contre : 0
 Absentions : 0

SUBVENTIONS

Terrain de tennis

Après le décapage du terrain de tennis, la couche de rénovation a été réalisée. Les filets sont commandés et seront placés dès leur réception.

Afin de permettre la mise en accessibilité du terrain, une analyse est en cours.

Ce projet peut bénéficier d'une aide du Conseil Général. Pour se faire, une délibération est nécessaire :

280814-106

Demande de subvention Contrat de territoire pour la rénovation du terrain de tennis

Afin de financer les travaux de rénovation du terrain de tennis, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ~ accepte la faisabilité et le coût des travaux,
- ~ approuve le plan de financement,
- ~ autorise le Maire à demander une subvention au titre du Contrat de territoire 2015,
- ~ inscrit les crédits suffisants au budget communal.

Voix pour : 15
 Voix contre : 0
 Absentions : 0

VOIRIE

280814-107

Devis Cabinet Drouet : établissement d'un plan de bornage chemin d'Isigny

Dans le cadre de la reprise du chemin d'Isigny par la commune afin de le faire passer dans le domaine public, l'accord des propriétaires a été reçu. Un bornage devra être établi ainsi qu'un acte notarié groupé.

Un devis du Cabinet Drouet, relatif au bornage du chemin, est présenté au Conseil Municipal. Après délibération, le Conseil Municipal valide ce devis d'un montant HT de 1 321,29 € (soit 1 663,98 € TTC).

Cette dépense sera imputée en section d'investissement à l'article 2111 du BP 2014.

Voix pour : 15
Voix contre : 0
Absentions : 0

Aménagement virage de la lande

Un mur en pierre est en cours de réalisation par un agent communal dans le virage du bas de la route de la Lande.

Le trottoir du cheminement piéton avec une finition en béton désactivé sera réalisé par une entreprise. Les bordures seront installées par les agents communaux.

Aménagement Carrefour RD900-411

Après une demande de la commune, le Conseil Général, en charge des routes départementales, donne un avis favorable pour l'aménagement du carrefour dangereux de la RD900-RD411, dans un programme OPAL qui reste à définir.

Enfouissement des lignes ERDF

L'enfouissement des lignes erdf est en cours du bourg de Tollevast au Village du Clair Douet, via la D411.

EGLISE/CIMETIERE

Sinistre église

L'indemnisation de ce sinistre a été versée à Maître Baudry, l'avocat de la commune.

Elle porte sur :

- 93 619,92 € au titre principal (pour la commune)
- 4 990,90 € au titre des frais d'expertise (groupama)
- 1 500,00 € au titre de l'article L761-1 du CJA (371,28 € pour la commune)

SALLE POLYVALENTE

Accessibilité de la salle

Une réunion de la commission accessibilité de la CCDD a eu lieu le 28 août 2014. Un point sur les travaux de mise en accessibilité réalisés sur le territoire de la communauté de communes a été présenté. Le planning des travaux à réaliser doit être établi d'ici fin 2014, pour chaque commune. A cette fin, la commission communale d'accessibilité se réunira le 5 septembre 2014.

T3

Un chiffrage des modifications des esquisses des T3 est attendu avant de lancer la modification du permis d'aménager du lotissement le Clos de l'Eglise.

20h20 Entrée en salle de Mme HUBERT

CCDD

• Les rapports techniques et financiers annuels de l'exercice 2013 sur le prix et la qualité du service :

- d'eau potable
- d'assainissement
- des déchets

sont présentés brièvement. Ils ont été transmis au préalable par mail aux conseillers.

• La crèche "les Bout'en Train" a ouvert ses portes le lundi 25 août 2014 et accueille les enfants de la communauté de communes.

QUESTIONS DIVERSES

Syndicat d'Electrification de Bricquebec

Le Syndicat d'Electrification de Bricquebec est en cours d'absorption par le syndicat départemental d'Energies de la Manche.

Vols

Suite à une recrudescence des cambriolages et autres vols sur la commune, Monsieur le Maire rappelle que la gendarmerie met en place un plan de prévention avec la possibilité de s'inscrire auprès de la brigade de Beaumont, à l'opération «tranquillité vacances» et met à disposition des particuliers des dépliants d'information sur les mesures à prendre pour limiter le risque de cambriolage (documents disponibles en Mairie et sur le site internet de la commune).

Taxe d'aménagement

La taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable).

Actuellement pour Hardinvast, la taxe d'aménagement se décompose comme suit :

- 2 % de part communale
- 2,50 % de part départementale
- 0,40 % de redevance d'archéologie départementale,

Le Conseil Municipal souhaite appliquer une exonération de la part communale pour les abris de jardin. Afin que cette exonération soit significative, une demande a été formulée au Conseil Général, via l'Association des Maires de France et le Conseiller Général, afin qu'il délibère pour une exonération sur la part départementale.

Fête de la tomate

La fête de la tomate organisée par l'association A Fleurs de mots le 15 août 2014 a rencontré un grand succès.

Une deuxième édition est déjà prévue pour 2015.

Séance levée à 20H44